

ORGANIGRAMME INSTITUTIONNEL (Mai 2010)

I
N
S
T
A
N
C
E
S

S
T
A
T
U
T
A
I
R
E
S

ASSEMBLEE GENERALE (37 membres)

ONG, Entreprises et Réseaux associatifs

Elle est souveraine pour orienter les débats et les actions ; elle offre un cadre de concertation et se réunit au moins 1 fois par an.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (16 membres)

Alter Eco, Alter Mundi, Biocoop, CCFD, Croq'Nature, EcoCert, Equi'Sol, EquiTerre, Ethiquable, Ethos, Fédération Artisans du Monde, Forest People, Guayapi Tropical, Max Havelaar France, Solidar'Monde, Signalétique

Il dispose d'un mandat délibératif et exécutif. Il définit le positionnement stratégique de la PFCE, notamment en matière de garantie et de plaidoyer.

Il se réunit environ 4 à 5 fois par an.

BUREAU (4 personnes physiques)

Georges d'Andlau (Président), Stéphane Comar (Trésorier), Nicolas Messio et Olivier Cabrera.

Il s'agit d'un organe exécutif. Il se réunit 1 fois par mois.

SECRETARIAT EXECUTIF

5 permanents et des ressources complémentaires : chercheurs, personnels détachés, stagiaires, prestataires extérieurs, bénévoles.

Mandat opérationnel

GROUPES DE TRAVAIL AD HOC (5 à 7 personnes qui se réunissent régulièrement)

Comité de Pilotage « TdCE »

Comité de Pilotage « Programme Ile-de-France »

Comité de Pilotage « Environnement et Impact »

Groupe de Travail « QCE » / « Communication Commerciale » / « CNCE »

Instances
informelles

LES MISSIONS DE LA PFCE

Faire reconnaître
et rendre visible
le commerce
équitable en
France

Consolider la
crédibilité des
pratiques de ses
membres

Contribuer à
l'ouverture de
nouveaux
marchés

Renforcer notre
organisation
professionnelle